



Tableau de Michel Serre représentant l'hôtel de ville de Marseille pendant la peste de 1720 © Robert Valette

La peste de 1720 à Saint-Paul

La maladie contagieuse [dont on ne connaît pas l'origine à l'époque] fait son entrée à Marseille au début de 1720 par le trois-mâts le Grand-Saint-Antoine.

- Le 4 avril 1720, le consul Joseph Combe demande une délibération pour que soient adoptées à Saint-Paul les mêmes mesures de protection que celles prises en Provence ; on prie saint Roch pour obtenir sa protection ; on va même jusqu'à réparer la chapelle.

Tous les accès à Saint-Paul sont fermés par des barricades en bois et on établit une garde jour et nuit sur chaque chemin. Pour surveiller les barrières, on plante à chacune une baraque en bois où trois gardes, désignés parmi les habitants, sont placés et encadrés par un notable capitaine du lieu. Les habitants sont munis d'un certificat de sortie et les étrangers doivent se faire délivrer un laissez-passer auprès de François Castagne, chirurgien.

- Le 31 décembre 1720, Joseph Combe, désobéit aux règles qu'il a lui-même fait voter... Il a été mis en quarantaine avec sa famille pour avoir communiqué avec des passants routiers de la bastide de Saint-Martin (Vauvenargues) infestée du mal contagieux. Il devra payer les deux gardes qui ont été chargés de le maintenir à domicile.

- Le 25 décembre 1722, les barricades sont démontées et le bois vendu aux enchères publiques au plus offrant.

D'autres idées de balades à Saint-Paul-lez-Durance



Parcours patrimonial – 4,5 km – 1h30



Boucle du Chemin Neuf – 11 km – 3h40

Informations pratiques

Sécurité : restez sur les sentiers balisés

Vous pénétrez dans un espace naturel. Respectez les sentiers balisés et restez vigilants sur les risques liés à votre activité. En cas d'accident, vous engagez votre responsabilité. Vérifiez que vous disposez d'une assurance adaptée.

Numéros utiles (secours / incendie) : 112 ou 18

Réglementation estivale : renseignez-vous

Afin de protéger le public et de faciliter l'intervention des secours, un arrêté préfectoral, lié au risque d'incendie, restreint les activités dans les espaces naturels des Bouches-du-Rhône du 1^{er} juin au 30 septembre. Informez-vous sur les conditions d'accès du jour (ou la veille à partir de 18h) : 08 11 20 13 13 ou www.bouches-du-rhone.gouv.fr.

Accès

- En bus : empruntez la ligne 150 au départ d'Aix-en-Provence.
- En voiture : gardez-vous sur le parking du parc de la Gamatte, point de départ et d'arrivée du parcours.

Contacts

Mairie de Saint-Paul-lez-Durance

04 42 57 40 56 | stpaul.fr

Métropole Aix-Marseille-Provence

58 boulevard Charles Livon
13007 MARSEILLE



Saint-Paul-lez-Durance
Boucle du Camp de Mus



**Entre la vallée de l'Abéou
et la colline du Peycaill**





Toponymie en chemin

La vallée de l'Abéou s'écrivait autrefois Labéou, labéu en provençal pour réservoir : la source de Font Reynaude, captée au lieu-dit La Source, formait un réservoir visible sur le cadastre napoléonien ; c'est à gros bouillons que jaillissait son eau fraîche. Les camps (Pourquier, de Mus) désignent en provençal des pièces de terre, des champs (pâturage, labours) ; le long du vallon de Rians, séparés par des taillis, ils s'échelonnent sur la droite.



Un parcours entre la vallée de l'Abéou et la colline de Peycaïl.

Départ

Saint-Paul-lez-Durance, parking du parc de la Gamatte

Boucle du Camp de Mus

- itinéraire : balisage bleu
- 13 km – 4 h 20 – $\Delta \pm$: 388 m – Alt. min. : 258 m – Alt. max. : 519 m
- difficulté : moyenne

- 1 Suivre les panneaux « Sens de la visite », traverser le ruisseau, tourner à droite pour longer la berge jusqu'à une petite route. Tourner à droite, franchir à nouveau l'Abéou et rejoindre la route départementale.
- 2 Tourner à gauche et suivre le GR® 99A. Au lieu-dit La Source, continuer sur la route revêtue jusqu'à la séparation d'avec le GR®, à la dernière maison.
- 3 Tourner à droite sur la piste balisée de bleu qui s'élève doucement jusqu'à un carrefour dégagé de trois pistes.

- 4 Continuer sur celle du milieu C0113 derrière la barrière. Elle continue de monter, s'incline vers la droite, longeant des champs entrecoupés de taillis. Après un virage serré, elle croise une large piste venant de droite.
- 5 Tourner à gauche, passer devant une citerne ; un raidillon mène à la borne de granit des Trois Termes, limite des communes de Rians, Jouques et Saint-Paul.
- 6 Monter vers la droite en suivant la limite communale jusqu'à un large carrefour de pistes.
- 7 S'incliner vers la gauche jusqu'à la citerne enterrée de la Grande Séouve.
- 8 Passer à sa droite sous la ligne très haute tension. Par une série de virages, rejoindre le point culminant de la randonnée. Entamer la descente en gardant la même direction nord-ouest, délaissé le sentier à droite de la citerne 620, retrouver le GR® 99A venant de gauche.
- 9 Suivre le GR® qui vire rapidement à droite par un sentier caillouteux ; le chemin de Jouques descend jusqu'au chemin de la source. Par la droite, retrouver le parking du parc de la Gamatte.